

Le 10 mars 2023, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 16 mars 2023 à 20 heures ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dûment convoqué par le maire Monsieur Marc WINTZ, s'est réuni en session ordinaire.

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, maire,

Membres présents : MM. HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints,
Mmes CLAD Céline, DESCHAUME Laurence, HAUMESSER Karin, GRAFF Carine
MM. RETTER Jean-Marie, DAUPLAIS Eric, MEYER Mathieu, POUPEAU Bruno, RUFF Michael,
SCHOTT Bernard, RUSCH Nicolas

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de membres élus : 15	En exercice : 15	Présents : 15
------------------------------------	-------------------------	----------------------

.....

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 02/02/2023
Affaires générales :
- 3) Attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal : droit de préemption
Finances :
- 4) Compte administratif 2022
- 5) Compte de gestion 2022
- 6) Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- 7) Budget primitif 2023
Travaux :
- 8) Remplacement de la porte d'entrée de l'église
Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 :
- 9) Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse et de la Commission de location
- 10) Procédure de consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la location de la chasse
- 11) Divers

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Bruno POUPEAU comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 02/02/2023

Le procès-verbal de la séance du 02/02/2023, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) 2023-03 – ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat, de certaines attributions, **le Maire rend compte des décisions qu'il a prises** :

Déclaration d'intention d'aliéner :

La commune a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble cadastré :

<i>Commune de WALDOLWISHEIM</i>			
<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Lieu-dit - adresse</i>	<i>Surface totale</i>
AE	19	7, rue de la Mairie	00 ha 00 a 23 ca
AE	20	7, rue de la Mairie	00 ha 09 a 30 ca

✎ Le droit de préemption urbain dont dispose la commune n'est pas exercé.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette décision.

4) 2023-04 – FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par le Maire, à savoir :

• Section de fonctionnement

Dépenses prévues	454 166,39 €	Réalisées	276 184,87 €
Recettes prévues	454 166,39 €	Réalisées	372 144,24 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			95 959,37 €
Report du résultat de fonctionnement N-1			139 970,39 €
Résultat de clôture, section de fonctionnement			235 929,76 €

• Section d'investissement

Dépenses prévues	201 628,06 €	Réalisées	45 822,76 €
Recettes prévues	201 628,06 €	Réalisées	48 884,02 €
Résultat de clôture section d'investissement			3 061,26 €
Report du solde d'exécution N-1			- 37 762,79 €
Résultat de clôture, section d'investissement			- 34 701,53 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ : EXCEDENT de 201 228,23 €

Le Maire quitte la salle sans prendre part au vote.

Le Conseil Municipal désigne M. HEYD Jean-Claude pour présider le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif de l'année 2022.

5) 2023-05 – FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, constatant que les chiffres du compte de gestion du Trésorier pour l'année 2022, sont en concordance avec les chiffres du compte administratif présenté par le Maire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune présenté par la Trésorière Principale de Saverne Mme Simone FISCHER pour l'année 2022, qui n'appelle ni réserve, ni remarque de sa part.

6) 2023-06 – FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 235 929,76 €,
- un déficit d'investissement de - 34 701,53 €

- **DECIDE, à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

➤ Affectation en réserve (R 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement	34 701,53 €
➤ Report en fonctionnement (R 002)	201 228,23 €

7) 2023-07 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023

Après présentation, le budget primitif 2023 ci-dessous est **ADOPTÉ à l'unanimité** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	011 Charges à caractère général	203 020,00 €	013 Atténuations de charges	- €
	012 Charges de personnel	60 370,92 €	70 Produits des services	17 213,00 €
	014 Atténuation de produits	8 500,00 €	73 Impôts et taxes (sauf 731)	29 439,00 €
	65 Autres charges de gestion courante	103 613,00 €	731 Fiscalité locale	162 000,00 €
	66 Charges financières	4 254,26 €	74 Dotations et participations	72 700,00 €
	67 Charges spécifiques	400,00 €	75 Autres produits de gestion courante	33 483,00 €
			76 Produits financiers	- €
	023 Virement à la section d'investissement	134 000,00 €		
	042 Opérations d'ordre entre sections	1 905,05 €	R002 Report résultat de fonctionnement 2022	201 228,23 €
	TOTAL	516 063,23 €	TOTAL	516 063,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	21 Opérations d'équipement	160 085,00 €	13 Subventions d'investissements	51 000,00 €
	16 Remboursement emprunts et dettes	31 762,58 €	10 FCTVA, taxe d'aménagement (sauf 1068)	3 942,53 €
			1068 Résultat de fonctionnement 2020 affecté	34 701,53 €
	D001 Solde d'exécution négatif reporté	34 701,53 €	165 Dépôts et cautionnements	1 000,00 €
			021 Virement de la section de fonctionnement	134 000,00 €
			040 Opérations d'ordre entre sections	1 905,05 €
	TOTAL	226 549,11 €	TOTAL	226 549,11 €

8) 2023-08 – TRAVAUX – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE SAINT-PANCRACE

L'adjoint au Maire Jean-Claude HEYD expose :

La porte d'entrée principale de l'église Saint-Pancrace, vieille de 150 ans et datant de la construction du clocher, présente des fissures et n'est plus étanche.

Dans un souci d'économie d'énergie, il est proposé de la remplacer par une porte neuve en chêne massif.

Plusieurs devis sont présentés et étudiés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. HEYD, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remplacement de la porte d'entrée principale de l'église Saint-Pancrace,

- **DÉCIDE** de confier ces travaux à l'entreprise la mieux-disante ayant présenté le devis le plus complet, à savoir, la Menuiserie VOLLMER de Melsheim, pour la somme de 14 700 Euros HT, soit 17 640 Euros TTC,
- **CHARGE** le Maire de solliciter une aide financière auprès de la Région Grand Est dans le cadre de la Préservation et Restauration du Patrimoine bâti public non protégé,
- **CHARGE** le Maire de solliciter une aide financière auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds d'aide pour le patrimoine emblématique de l'Alsace,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- **INSCRIT** le montant de cette dépense au budget de la commune.

9) 2023-09 – RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE ET DE LA COMMISSION DE LOCATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que la préparation du dossier de relocation de la chasse pour la période 2024-2033 a démarré.

Vu les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1988 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse et désigne :
 - ✓ M. WINTZ Marc, Maire, président de la 4C,
 - ✓ MM. HEYD Jean-Claude et MEYER Mathieu, en qualité de représentants de la commune,
- **DÉCIDE** que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

10) 2023-10 – RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : MODE DE CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1988, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L. 429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1988 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **SOUHAITE** récupérer le produit des loyers de la chasse,
- **DÉCIDE** de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- **CHARGE** le Maire de procéder à cette consultation.

11) DIVERS

Matinée de travail

Une matinée de travail sera organisée le samedi 1^{er} avril 2023.

La séance est clôturée à 22h00.

Le Maire, Marc WINTZ